

Issy-les-Moulineaux, le 25 novembre 2019

Information destinée aux spécialistes en hématologie, aux médecins compétents en maladies du sang et aux pharmaciens hospitaliers.

Objet : Arrêt de commercialisation de la spécialité DACOGEN® 50 mg, poudre pour solution à diluer pour perfusion.

Madame, Monsieur, Chère Consœur, Cher confrère,

Nous vous informons de l'arrêt de commercialisation de la spécialité :

**DACOGEN® 50 mg, poudre pour solution à diluer pour perfusion
(décitabine)
CIP : 34009 267 038 3 7**

Cet arrêt de commercialisation fait suite à l'arrêté portant radiation de la liste des médicaments agréés aux collectivités de DACOGEN, publié au Journal Officiel en date du 6 novembre 2019.

Pour rappel, DACOGEN® 50 mg, poudre pour solution à diluer pour perfusion, est indiqué pour le traitement des patients adultes atteints d'une leucémie aiguë myéloïde (LAM) selon la classification de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), nouvellement diagnostiquée, *de novo* ou secondaire, et non candidats à une chimiothérapie d'induction standard.

L'arrêt de commercialisation sera effectif au 22 décembre 2019.

Dans ce contexte, nous vous recommandons dès à présent :

- **de ne pas initier de nouveau traitement avec DACOGEN® 50 mg, poudre pour solution à diluer pour perfusion.**
- **d'envisager une alternative thérapeutique pour les patients actuellement traités par DACOGEN® 50 mg, poudre pour solution à diluer pour perfusion.**

Pour toute demande d'information médicale, vous pouvez contacter Janssen au numéro unique suivant :

Janssen

Information médicale, Pharmacovigilance, Réclamations qualité,
Informations logistiques et commerciales, Approvisionnements d'urgence

0 800 25 50 75

**Service & appel
gratuits**

Depuis les DROM-COM et l'étranger : +33 (0) 1 55 00 40 03
Accessible 24h/24 et 7j/7 pour les appels urgents

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, Chère Consœur, Cher Confrère, l'expression de notre considération distinguée.



Florence DENONAIN
Pharmacien Responsable



Frédéric LAVIE
Directeur Affaires Médicales